

SOCIETE CANINE REGIONALE DE LA REUNION
Affiliée à la Société Centrale Canine
99 CHEMIN RAMEAUX/ FLEURIMONT - 97460 SAINT PAUL
scrr974@gmail.com - www.scrr.fr

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE



CENTRALE
CANINE

SOCIÉTÉ
CANINE
RÉGIONALE
DE LA
RÉUNION

27 JUIN 2019 – SAINT PAUL

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

ACTR – 27 JUN 2019

Présence :

Voir listes d'émargement

Ordre du jour :

1/ Approbation du PV de l'AG du 29/06/2018

2/ Rapport Moral du Président :

- Rapport d'activités présenté par le Président de la CUT
- Rapport d'activités présenté par le Président de la Commission d'Exposition
- Rapport d'activités présenté par le Président de la Commission d'Agility

3/ Rapport financier 2019

4/ Traitement des questions diverses

18H40 : Accueil et signature des feuilles d'émargement. Ouverture de séance par le président – Lecture de l'ordre du jour et approbation de celui-ci.

1/ APPROBATION DU PV DE L'AGO DU 29 JUN 2018

Le PV a été envoyé à l'ensemble des clubs par mail pour affichage et diffusion auprès de leurs adhérents. Le PV est lu par le président.

Le PV est adopté à l'unanimité.

2 / RAPPORT MORAL

M. Jean –Luc CHANE KANE, président de l'ACTR fait la lecture de son rapport.

Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs, Chers adhérents,

Avant de commencer mon rapport moral, je vais vous présenter les membres du comité de l' ACTR. Je tiens à les remercier pour leur implication et leur dévouement pour la cynophilie réunionnaise.

Comme le prévoit les statuts, il n'y a pas de renouvellement partiel des membres du comité cette année puisqu'on a voté l'année dernière.

Il faut savoir que l'existence de ces commissions au sein d'une association canine territoriale est facultative, sauf pour la commission d'utilisation qui est une obligation.

Je tiens à remercier toutes les personnes qui oeuvrent dans ces différentes commissions. Leur travail consiste proposer des idées de développement, à traiter les dossiers, établir les calendriers, gérer les disciplines, pressentir les jurys pour les grandes manifestations etc. toutes leurs propositions doivent être enterminées par le comité de l' ACTR avant la mise en application.

Après Trois-Bassins en mars dernier, nous allons organiser une seconde édition de la double exposition sur le complexe canin de Saint-Paul. Je profite de l'occasion pour solliciter et remercier les bénévoles qui répondent toujours présents lors de ces grandes manifestations.

Il faut souligner aussi le soutien des sponsors qui nous permet d'organiser et d'améliorer la qualité de nos évènements.

Je tiens à remercier aussi les présidents de club et les délégués de race qui travaillent toute l'année en direct avec leurs adhérents. C'est le socle de notre association territoriale.

Suite à une plainte pour confirmation anti-date lors de l'exposition de trois bassins, nous avons constaté à travers d'échanges de courrier que la suppression du pedigree DOM est toujours d'actualité au niveau de la SCC.

ASSEMBLEE GENERALE DE LA SCRR – 27/06/2019 – COMPLEXE CANIN DE SAINT PAUL

En écoutant ces résultats et le nombre de manifestations organisées cette année, on est obligé de reconnaître que notre cynophilie se porte bien en ce moment.

On peut encore mieux faire, mais il faut savoir que toute cette organisation ne se fait qu'avec des bénévoles qui ont aussi une vie de famille, une vie professionnelle.

Voilà l'essentiel des informations que je devais vous communiquer. Avant de donner la parole aux présidents de commissions, je voudrais remercier tous ceux qui de près ou de loin, ont contribué à la promotion des chiens de race et aux différents succès de notre association.

Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs, Chers adhérents, je vous remercie.

La parole est donnée au président de la commission d'utilisation pour son rapport d'activités relatif à l'année 2018. M. Patrick LEBIAN fait la lecture de son rapport d'activités.

La CUT représente en 2018 trois disciplines à savoir le RING, l'OBEISSANCE et le SAUVETAGE. Nous avons en 2018 dix clubs d'utilisation. Une autre discipline qui relève normalement de CUNSE est rattaché à la CUT locale, il s'agit du sauvetage à l'eau.

En RING, La coupe de la Réunion 2018 a été organisée par le club SAINT PAUL. Le jury était composé de Mr PITON Dominique comme juge et de Messieurs CUYNET Alan et LECONTE Romain Johann en tant qu'hommes assistants.

Le palmarès de la saison 2018 est le suivant :

- Vainqueur coupe de la réunion 2018 : IODA à Camille BOYER du FCT

- Championnat de la réunion en 2018 : IODA à Camille BOYER du FCT

Concernant la coupe des DOM, qui fut organisé à Narbonne, la Réunion s'est distinguée en enlevant le titre avec IODA à Camille BOYER du FCT qui a par la suite participé à la coupe de France.

Dans les échelons intermédiaires, FOLIO eric et son chien Medor remporte l'échelon 1 et LEBON Giovanni et son chien IVAN remporte l'échelon 2. Ils ont tous les participé le Week end suivant au grand prix de France. Une Sélection d'hommes assistant a eu lieu en octobre 2018.

Au niveau de l'obéissance, il n'y a rien de particulier à signaler, si ce n'est que la discipline a toujours du mal à trouver son envol.

Au niveau du sauvetage, un concours de la discipline a eu lieu en 2018.

Concernant le sauvetage à l'eau un concours a été organisé en 2018 mais en métropole.

Je remercie tous les membres de la C.U.T pour leurs contributions, et que 2019 soit encore une bonne année cynophile.

La parole est donnée au président de la commission d'Agility pour son rapport d'activités relatif à l'année 2018. M. Mickael LAI-YU fait la lecture du rapport en l'absence de M. José ROBERT.

L'année 2018 a été marquée principalement par le changement de Président de la CTEAC. José ROBERT a remplacé Brice HOUAREAU, titulaire depuis 2008.

Depuis ce changement de présidence, plusieurs projets ont été proposés au Comité de l'ACTR, entre autres :

- La mise en place d'une formation Moniteur Education Niveau 1 (MEC1) de la CNEAC

- La candidature d'un deuxième juge agility : Henry JONZO.

Ces projets seront étudiés et développés au cours de l'année 2019, et soumis pour approbation au Comité de l'ACTR.

Le nombre de licences agility a pu être augmenté grâce à la mise en place de l'examen de PASS AGILITY, obligatoire pour l'accession aux concours. En 2018, les concours voient donc évoluer entre 40 et 45 chiens, toutes catégories confondues.

A fin 2018 l'activité agility enregistre un total de 74 licences se répartissant comme suit :

- Catégorie A (chiens de moins de 37cm au garrot) : 18

- Catégorie B (chiens de moins de 47cm) : 10

- Catégorie C (chiens de plus de 47cm) : 40

- Catégorie D (chiens de plus de 40kgs) : 6

ASSEMBLEE GENERALE DE LA SCRR – 27/06/2019 – COMPLEXE CANIN DE SAINT PAUL

Comme pour toutes les autres disciplines, plusieurs concours ont dû être annulés ou reportés en raison des intempéries ou des graves événements sociaux qui se sont produits fin 2018. Seulement 6 concours ont pu être organisés, ce qui est très peu pour satisfaire aux conditions du championnat agility.

La finale, tenue en décembre, s'est déroulée dans des conditions assez chaotiques et n'a pu avoir lieu que grâce à la solidarité des clubs.

Les diverses modifications du règlement d'agility (aussi bien SCC que FCI) ont obligé les clubs à modifier leurs obstacles, soit en les adaptant aux nouveaux règlements, soit en finançant l'achat, toujours assez coûteux, de nouveaux obstacles aux normes.

Je tiens à remercier toute la Commission et les Agilitistes pour le travail effectué et dialogue effectué pour la bonne santé de la discipline.

La parole est donnée à M. Ludovic AURE, président de la commission d'exposition, pour la lecture de son rapport d'activités relatif à l'année 2018.

- *Le premier point que nous aborderons dans ce rapport d'activité est bien entendu notre Exposition multi races des 21 et 22 avril 2018*

L'exposition 2018, qui fut initialement programmée les 14 et 15 janvier au Tampon, a dû être reportée aux 21 et 22 avril à Saint Paul en raison du cyclone qui avait frappé le département en janvier. Malgré les contraintes logistiques et de délais ainsi que les problèmes de disponibilités des juges, l'ACTR a su maintenir le report de cette exposition, qui ne fut pas simple. Toutefois, cette nouvelle édition confirme une nouvelle fois l'intérêt des cynophiles de La Réunion pour nos expositions canines. En effet le nombre de chiens engagés lors de cette édition fut de plus de 1450, chiffre record pour notre canine.

10 spéciales de race furent organisées au sein de notre exposition du Tampon : Cane Corso, American Staffordshire Terrier, Berger blanc suisse, Berger Austrien, Dogue Allemand, Boxer, Bouledogue Français, Staffordshire Bull Terrier, Rodhésian Ridgeback et enfin les Retriever.

Pour rappel, deux possibilités s'offrent aux délégations pour l'organisation d'une Spéciale de race : la première, organiser une Spéciale avec l'un des juges invités par l'ACTR, bien souvent il s'agira d'un juge multirace. Dans ce cas, le club de race devra juste demander une autorisation à l'ACTR pour organiser cette Spéciale en précisant une préférence de juge.

La seconde est d'organiser une Spéciale de race avec un juge spécialiste de la race, choisi par la délégation et qui viendrait juger spécialement cette race lors de l'exposition. Dans ces conditions, la Régionale demandera un minimum de 50 chiens engagés afin que les frais soient pris en charge par l'ACTR dans le cadre d'un remboursement maximum de 1500 euros. Si ce nombre n'est pas atteint les frais resteront à la charge de la délégation.

Mais quelque soit la solution choisie, l'ACTR restera l'organisatrice de la manifestation et le règlement des expositions canines nationales sera appliqué pour toute Spéciales de race.

Lors de cette exposition, le jury était composé de 8 juges: Jimmie Wu (Chine), Eric Soti (Australie), Wolfgang Schnitzer (Australie), Vladimir Mihaljic (Serbie), Sylviane Tompousky, Petroula Richard, Gilbert Schaffner, Christian Jouanchicot. Comme chaque année, l'ACTR récompense le meilleur chien de l'exposition. Par conséquent, le Staffordshire Bull Terrier, Joli Kaf du Domaine d'Ishtar, à M. Laup Frederic, a obtenu son billet d'avion pour participer au Championnat de France en juin 2018!!

- *Le deuxième point de ce bilan d'activité abordera la vie des délégations/régionale des clubs de race 5 Régionales d'élevage ont été organisées en 2018 :*

1/ Le 10 juin, la délégation des Bergers allemands avait programmé sa Régionale Elevage à Saint Denis qui correspond également à leur Championnat de la Réunion. Les résultats ne nous ont pas été communiqués.

2/ La délégation Dogue de Bordeaux fit sa Régionale le 28 octobre à Grand bois sous les jugements de Mme TOMPOUSKY.

3/ La délégation du Cane Corso organisa sa Régionale d'Elevage le 30 septembre à Grand Bois, jugée par Mme Tompousky qui attribua le Best In Show à Je T'aime Sangue Magnifica à M. Jean Damien Dijoux.

4/ La délégation American Staffordshire Terrier organisa sa Régionale le 29 Septembre à Grand Bois. Le Best In Show fut attribué par Mme Tompousky à Mulan, appartenant à M. Patché Dimitri

5/ La délégation Staffordshire bull terrier a tenu sa régionale le 8 juillet à Saint Paul. Mme Franoise Meslé décerna le Best in Show à Joli Kaf Du Domaine d'Ishtar à Laup Frederic.

Merci de votre attention.

Après avoir entendu la lecture du rapport moral et des différents rapports d'activités de l'année 2018, l'assemblée générale approuve à l'unanimité des membres présents les termes de ce rapport.

3 / BILAN FINANCIER

Le président donne la parole à M. LEBIAN, trésorier de l'ACTR pour présenter le bilan financier, La photocopie du bilan est distribuée aux membres présents avant de procéder à la lecture.

BILAN FINANCIER ACTR 2018

RECETTES		DEPENSES	
recettes expo	85 248,71 €	frais expo (four, petit mat, recompenses)	7 985,93 €
Cotisations Club	6 680,00 €	Cotisations SCC, CSAU	1 113,17 €
		Champ. De la Réunion ring(avion, heberg...)	2 680,00 €
Subvention coupe des DOM	10 800,00 €	Coupe des DOM	11 825,00 €
Csau et registre	450,00 €	Assurances	268,50 €
		frs bancaires	169,69 €
		Frais juges expo	21 863,43 €
		Télécommunication,	1 366,55 €
		CEDIA	7 340,40 €
		gardiennage	960,00 €
		subvention agility	800,00 €
		billet BIS	1 500,00 €
		missions reception	8 741,10 €
		travaux	35 113,71 €
		croix blanche	1 050,00 €
		dons	250,00 €
		veto	480,00 €
TOTAL	103 178,71 €		103 507,48 €
RESULTAT	328,77 €		

TRESORERIE

SOLDE AU 31/12/2017	69 673,18 €
RECETTES 2018	103 178,71 €
DEPENSES 2018	103 507,48 €
SOLDE AU 31/12/2018	69 344,41 €

Après avoir entendu la lecture du rapport financier du trésorier pour l'exercice 2018, l'assemblée approuve à l'unanimité les comptes annuels de l'exercice, tels qu'ils lui ont été présentés.

4 / Questions diverses

1/ Mme PALANCHON demande à quoi correspond le montant du BEST IN SHOW ainsi que le montant des DONS ?

Explication : En 2017 il y a eu 2 Expositions donc 2 BEST IN SHOW, qui donne droit à la prime de 750 euros pour le Championnat de France de l'année suivante.

Le montant du don, concerne une somme une participation pour le rapatriement de Mr FONTAINE Patrick, décédé en métropole.

2/ Giovanni LEBON demande à revoir le montant de la prime des participants à la coupe des DOM.

Le président répond que la question sera traité à la prochaine réunion de CUR puis soumis au comité de l'ACTR.

3/Un adhérent demande des explications sur le montant des travaux de 35 113.71 euros ?

Le président donne détail des différents travaux qui ont été réalisés pour la mise en état du terrain pour à long terme devenir autonome avec des installations de qualité pour accueillir nos expositions canines (CAC, CACIB, RE etc ...) :

- Aménagement Bloc sanitaire
- Terrassement
- Elagage
- Compteur et installation électrique
- Arrivée d'eau
- Achat de container et installation
- Plomberie, maçonnerie diverse
- Arrosage automatique
- Achat de matériel et fabrication des barrières de ring

4/ Mme Sylvie TRELLU demande comment s'organise les rings pour la prochaine exposition de août, faisant référence aux divers commentaires sur réseaux sociaux ?

Le président informe que cette année 5 rings seront répartis sur le terrain du club canin et 3 autres sur le nouvel espace ACTR. Les exposants pourront ainsi s'installer aux abords de leur rings de jugements. A la suite de ce week-end d'exposition, le comité se réunira pour définir la meilleure disposition future.

5/ Joan Bonnard demande un point sur la campagne de stérilisation/vente de chiots.

Le sujet a été discuté lors de la dernière réunion entre le maire de Saint Paul et le TCO qui est actuellement en restructuration.

L'ACTR accompagnera cette action en invitant les associations lors de nos expositions canines lorsque la mairie et le TCO auront traité le sujet.

Concernant la vente de chiots, le dossier reste pour le moment en standby, par manque d'éléments à l'encontre des animaleries.

6/ Mr Didier POTHIN fait remarquer un calendrier serré entre les concours d'utilisation, d'agility, d'obéissance et les concours de beauté, les RE etc ...

Le président rappelle que chaque année les clubs d'utilisations et les délégations doivent se calquer sur les mêmes dates et envoyer au responsable de leur commissions respectives les dates au plus tôt pour permettre une meilleure organisation.

Expositions 2020 :

Le président informe l'organisation d'une 2ème exposition canine CACS, suite à son entretien avec le Maire du Tampon, ville qui avait pour habitude d'accueillir notre exposition annuelle.

En 2020, il y aura donc deux expositions canines :

- 18 et 19 Janvier au 23ème Km, au TAMPON
- 22 et 23 Août au complexe canin de Saint Paul

La séance de l'AG Ordinaire est levée à 20h45.

Signature du président :



A circular stamp of the Association Canine Territoriale de la Région (ACTR) is visible. The stamp contains the text "Association Canine Territoriale de la Région", "ACTR", and "serr974@gmail.com". A blue ink signature is written over the stamp.

Signature du secrétaire :



A blue ink signature is written on the page.